Meet-up





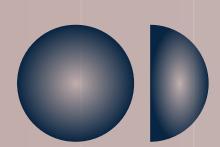
Les Amis d'Ethereum-France #10

La réglementation de la DeFi et des DAO

JEUDI 23 MARCH 2023



La DeFi en Europe



Réglementation de la finance décentralisée : où en sommes-nous ?



Faustine Fleuret
Adan



Hugo Bordet Adan

Bâtir et développer l'économie des actifs numériques et du web décentralisé en France et en Europe

L'Adan fédère, représente et porte la voix des entreprises au service de nos emplois, notre compétitivité et notre souveraineté.



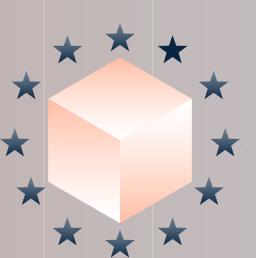
Rayonnement

Mettre en valeur les acteurs et les cas d'usage de l'internet décentralisé



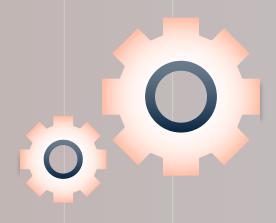
Croissance

Favoriser cette nouvelle transition et l'émergence de nos futurs champions



Réglementation

Promouvoir un encadrement adapté, proportionné et catalyseur de l'innovation



Démocratisation

Permettre la compréhension des technologies blockchain et des crypto.

Un projet pilote pour développer, déployer et tester une solution technologique de supervision embarquée de l'activité de la DeFi. Le projet cherchera à bénéficier de la nature ouverte des données de transaction sur la blockchain Ethereum. Son objectif principal sera la collecte automatisée de données de supervision directement à partir de la blockchain pour tester les capacités technologiques de surveillance de la DeFi en temps réel.

Lancement par la Commission européenne d'une étude sur la supervision intégrée de la finance décentralisée

Règlementation de la DeFi en Europe Où en sommes-nous?

Avril 2023 - Publication de MiCA au Journal Officiel de l'UE (DeFi hors champs)

Fin 2023/début 2024 : Rapport du groupe de travail de l'OICV (IOSCO) sur les recommandations politiques relatives à DeFi.

Dans les 18 mois après la date d'entrée en vigueur de MiCA, la Commission présentera un rapport au Parlement européen et au Conseil de l'UE sur les derniers développements concernant les cryptoactifs, en particulier sur les domaines qui n'ont pas été abordés dans MiCA, accompagné, le cas échéant, d'une proposition législative.

2023

2024

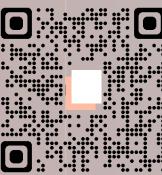
2025

Négociations sur le paquet anti-blanchiment (AML Package) de l'UE avec des amendements dangereux sur (1) la DeFi et les DAO au niveau du Parlement européen et (2) sur l'utilisation des self-hosted wallet (comme Metamask Rabby ou Ledger) par les citoyens européens.

Q4 2023 : Publication d'un rapport du Conseil de la Stabilité Financière (FSB) sur la DeFi avec des recommandations politiques — après la publication récente de son rapport sur la DeFi

"Decentralised Autonomous Organisations (DAO) and other Decentralised Finance (DeFi) arrangements should also be subject to Union AML/CFT rules to the extent they perform or provide for or on behalf of another person crypto asset services they are controlled directly or indirectly, including through smart contracts or voting protocols, by identifiable by natural and legal persons. In such cases, decentralised organisations or arrangements should be considered crypto-asset service providers falling in the scope of MiCA Regulation and this Regulation, regardless of the commercial label or their self-identification as DAO or DeFi. Where falling under the scope of this

Regulation, developers, owners or operators should assess risks of money laundering and terrorist assessments before launching or using a software or platform and take appropriate measures in order to mitigate money laundering and terrorist financing risks in an ongoing and forward-looking manner."



Voir le rapport

Proposition législative attendue sur la finance décentralisée : "MiCA II"

Avant cela, la Commission doit appréhender deux points (prévus à l'article 122b 2° (a) et (b) de MiCA) :

- 1. Evaluer le développement de la finance décentralisée sur les marchés des crypto-actifs et le traitement réglementaire adéquat des systèmes décentralisés de crypto-actifs sans émetteur ni prestataire de services de crypto-actifs, y compris une évaluation de la nécessité et de l'utilité d'une réglementation adéquate ; et
- 2. Evaluer de manière adéquate la nécessité et de la faisabilité de réglementer le lending et l'borrowing de crypto-actifs.

Règlementation de la DeFi en Europe

Quelles sont les propositions de l'Adan?



Faire de la pédagogie auprès de nos institutions : l'Adan transmet ses articles pédagogiques et un papier synthétique expliquant pourquoi la DeFi représente l'avenir de la finance



Faire le pont entre les acteurs du secteur et les institutions : l'Adan avait organisé en fin d'année 2022 des délégations DeFi auprès du Ministre Jean Noël Barrot et avait convié des membres de l'Adan comme Aave, Atlendis, Angle, Anima, Kaiko, Kolat, Morpho, Paladin, etc.



Être force de proposition auprès de nos institutions : tant au niveau français (rapport sur la DeFi transmis aux autorités et réponse à une consultation de l'AMF sur la DeFi) qu'européen (envoi imminent d'un rapport sur la réglementation de la DeFi à nos interlocuteurs européens).

→ Ce rapport contient 9 propositions visant à donner des orientations pour proposer un cadre adapté.

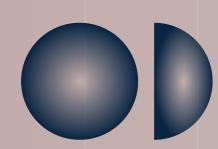


MERCI!





Les DAO en France



Quelles solutions pour un cadre réglementaire adapté?



Romain Figuereo
Paladin



Pierre Person Ancien Député de Paris



Stéphane Daniel d&a partners



Jeremy Fluxman Morpho Labs





adan.eu



contact@adan.eu



adan_asso



https://fr.linkedin.com/company/adaneu

